

# PROCES VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL du 5 septembre 2024

Présents : Jérôme TOURNIER, Monique GAUDRON, Roger BALLE, Emmanuel RIZZI, Sandrine GAUCHET, Chrystel MEULLE, Emmanuel GROUILLON, Amandine GUICHARDOT, Chantal MARTELIN, Brigitte MATHIEUX, Annie SALOMON DU MONT, François FOUCQUART

Excusés (avec pouvoir) : Frédéric OLIVIER donne pouvoir à Jérôme TOURNIER, Rémi COURTOU à Amandine GUICHARDOT, Christophe CHEVASSU à Sandrine GAUCHET, Jean NOZIERE à François FOUCQUART, Annie SALOMON du MONT à Monique GAUDRON

Excusée (sans pouvoir) ; Céline CANNARD

Absent : Jean-Marie BUCHIN,

Secrétaire de séance : François FOUCQUART

Début de la séance : 19 H 00

### Approbation du procès-verbal de la séance précédente

« Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire. Conformément à la jurisprudence, le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques. Ces formalités sont accomplies dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle le procès-verbal a été arrêté ». En somme, après validation au prochain CM, le procès-verbal doit être diffusé dans la semaine qui suit.

***Adopté à l'unanimité***

### Ventes de jardinières :

La commission cadre de vie va se pencher sur l'achat de nouveaux bacs et repenser le fleurissement. Liste des bacs à vendre car stockés à l'atelier :

- 3 bacs en bois 1000x50x40
- 2 bacs béton demi rond 138x71x56
- 4 bacs béton rectangulaire 87x48x35
- 3 grandes vasques diam 90 hauteur 42 pied 18
- 3 petites vasques diam 57 hauteur 38
- 2 bacs rectangulaires 81x35x31

Le conseil municipal propose de placer les trois bacs en bois à l'école. Pour les autres, une vente par lot de bac similaire est proposée avec un prix plancher de 30 €.

***Vote favorable à l'unanimité.***

### Totem place Saillard :

L'USCS souhaite le récupérer pour annoncer les dates de matchs. Emmanuel Rizzi fait remarquer qu'il faudra prendre garde à l'emplacement afin de ne pas empêcher la visibilité des voitures et piétons. Mme GUICHARDOT demande si d'autres associations, en particulier le comité des fêtes, seraient preneurs. M.le maire répond qu'aucune autre association ne s'est positionnée.

***Vote favorable à l'unanimité.***

## Adhésion au groupement de commande proposé par la Communauté de Communes Bresse Haute Seille Maintenance des défibrillateurs

Pour intégrer le groupement de commande concernant le marché public « Maintenance des défibrillateurs » qui comprend :

Une tranche ferme Maintenance des défibrillateurs existants avec changement de consommables  
Une tranche optionnelle Fourniture, installation et signalétique, mise en service et maintenance de défibrillateurs supplémentaires.

Le conseil nomme M. COURTOU titulaire et M. TOURNIER, suppléant de la commission d'achat de la CCBHS et Valide le projet de convention.

**A l'unanimité**

### Créances irrécouvrables :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables, Considérant que le Tribunal de Commerce de Lons-le-Saunier a prononcé par décision du 19/07/2024 la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire ouverte

Considérant que les dispositions prises pour les créances éteintes, par l'assemblée délibérante, ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'extinction de la créance d'un montant de 389.53 € TTC par mandatement sur le compte 6542 au budget eau-assainissement

**Création d'un giratoire :** Considérant la nécessité d'aménager un carrefour à proximité de l'ancienne gendarmerie sur la Commune de DOMBLANS, pour un projet dont le coût total est de **24.284,00 € HT**

Vu la délibération de la Commune de DOMBLANS en date du 02/11/2023 sollicitant auprès de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),

Vu le courrier de la Préfecture du Jura en date du 15/04/2024 attribuant à la Commune de DOMBLANS une subvention de 7.285,00 €, soit un taux de subvention de 30 % au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),

Vu la décision du Conseil Départemental attribuant à la Commune de DOMBLANS une subvention de 5.005,00 €, soit un taux de subvention de 20.61 % au titre des amendes de police,

Vu le plan de financement ci-après :

DEPENSES HT		RECETTES FINANCEURS	Montant
Travaux aménagement pour piétons et création d'un giratoire	24.284,00 €	ETAT DETR (30 %)	7.285,00 €
		DEPARTEMENT (20.61%)	5.005,00 €
		Autofinancement	11.994,00 €
Coût HT du projet	24.284,00 €	Total	24.284,00 €

**Adopté à l'unanimité**

### Temps de travail des agents :

Les agents techniques travaillent actuellement sur deux périodes, une saison haute 7h30-12h/13h30-17h30 et une saison basse 13h30-16h. Ils souhaitent travailler sur un seul horaire toute l'année, sans récupération RTT en période haute, c'est-à-dire 35h/ semaine.

Le travail est conséquent durant toute l'année. Le maire tient à rappeler que l'entretien de la commune est conséquent, la commune est grande. Au printemps, la population doit accepter que l'herbe pousse plus vite et soit moins tondue. Toutes les communes sont confrontées à ce problème, du fait d'un désherbage plus vertueux.

Le Centre de Gestion sera consulté à la suite de la décision du Conseil Municipal. 16 pour, 1 contre, 1 abstention, pour revenir à une durée du travail de 35h/semaine , sans RTT.

#### **Ouverture d'un poste à temps complet, d'un agent communal :**

Ghislain GALLET, contractuel à temps partiel donne satisfaction, compte tenu des besoins croissants de la commune, il convient de lui proposer d'intégrer définitivement l'équipe d'agents techniques à temps plein. Il souhaite intégrer la Fonction Publique Territoriale, ce qui porterait l'effectif des agents techniques à 3. Le Maire estime que cela répond à des besoins ... Il remplacerait Maryse Michigél en cas de besoin sur la réservation des salles des fêtes ...

#### **Adoption à l'unanimité.**

**Gestion des cimetières :** le maire fait état de mécontentement suite à l'herbe qui pousse dans les cimetières, mais chaque concessionnaire doit entretenir autour de la tombe. Il faudrait le préciser dans un règlement. Entretien des allées : très chronophage, donc ne faudrait-il pas bitumer les allées ou les mettre en herbe ? Il faudrait aussi se pencher sur le renouvellement des concessions, y compris les concessions perpétuelles non entretenues. Sur Bréry, il faudrait libérer de la place. Le Maire souhaite la mise en place d'un groupe de travail sur toutes ces questions.

Concernant les allées, cela concerne deux cimetières ( ancien cimetière de Domblans et Bréry) .

Le Conseil adopte la mise en herbe par 17 pour et un contre

Groupe de travail : Roger BALLET, Chantal MARTELIN, Marie Noelle ROY(responsable), Brigitte MATHIEUX

**Renonciation droit de préemption parcelle AI 215 :** Suite délibération du 30 août 2022, le notaire demande une délibération du CM pour renoncer à notre droit de préemption , mais on demande une servitude : droit de passage et accès aux canalisations sur ce chemin privé .

Il faudrait identifier les passages d'eaux usées sur les terrains privés sur la commune

Adoption à l'unanimité pour la signature de l'acte notarié

Droit de préemption : renonciation sur ces 2 parcelles adoptées à l'unanimité.

#### **Diagnostic plan guide de Domblans : travail sur plan pluriannuel d'investissements**

Présentation ; comité de pilotage le 13 septembre de 14h30 à 17h30 ; les membres du conseil intéressés pour intégrer le comité de pilotage doivent s'engager sur plusieurs réunions. Ce diagnostic sera complété par un diagnostic « en marchant » le 14 septembre de 10h à 12h, ouvert à la population. Le Maire insiste sur le fait qu'il s'agit d'un document -martyr qui sera amendé ...

#### **Dossiers en cours :**

**-Transfert de compétence Eau- Assainissement prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2026** (CCBHS ou des Syndicats mitoyens et à cheval sur deux communautés de communes réflexion en cours sur la meilleure solution ) . Le Maire envisage une réunion publique d'informations avant prise de décision par le CM. Au cours de cette réunion, le Maire souhaite aussi informer sur l'éclairage public et la question de l'étude hydraulique suite aux inondations dans le quartier des Champs de la Barre (elle aura lieu le 26 septembre ). Le CM est favorable à cette initiative du maire, sur ces 3 points.

#### **- Réunion Médecins, avec la commune de Voiteur :**

Réunion le 4 septembre 2024 de 4 élus de Domblans, 2 de Voiteur avec les professionnels de santé.

Selon les médecins, les jeunes étudiants sont « formatés » pour aller en maison médicale. Un jeune, Jordan Dole, serait susceptible de s'installer au pôle santé de Voiteur après sa thèse. La question des permanences à Domblans est prématurée. Les professionnels ont exprimé leur accord à l'arrivée de nouveaux professionnels. Le maire

demande que la commission médecin doit se réunir et définir une stratégie pour la commune à la suite de cette consultation

**Inauguration local orthophoniste** : le 21 septembre, les élus ont été invités. Merci de donner réponse.

**Travaux réseaux de l'école** : 3 WC bouchés, le passage de la caméra a permis de découvrir une fosse septique. il y avait donc nécessité de se mettre en conformité. Un autre WC se déversait dans les eaux pluviales et la fosse septique a été supprimée (cout des travaux : 17000€ pour le raccordement au réseau)

Un rendez-vous est pris avec le BE Agora sur le plan pluriannuel d'investissements

**Gens du Voyage** : le Maire confirme qu'il ne signe pas de convention avec les gens du voyage. Il y a eu 2 vagues ; une première constituée d'habités, et une 2ème, inattendue, signalée à la gendarmerie et à la sous-préfecture. Nous n'avons pas d'aire de grand passage sur la comcom, donc les communes sont obligées de les accueillir ...

**Réforme du poste de secrétaire de Mairie** : passage possible de la catégorie C au passage à la catégorie B, qui serait secrétaire générale de mairie. Le Maire va nommer Mme Perrenoud Secrétaire Générale pour qu'elle puisse avoir une promotion interne de rédacteur.

#### **Divers :**

-Les enfants de l'école sont contents de leur **circuit vélo**, mis en place par la commune qui était prévu depuis longtemps.

-**Lavoir** : au cours de l'été, une rencontre avec l'architecte des Bâtiments de France a eu lieu : il est très favorable à sa rénovation et s'est montré constructif sur le projet. Mais il y aura des contraintes.

-**Sortie Séniors** : très rapidement, il y a eu plus de 50 inscriptions pour cette sortie, donc la commission « cadre de vie » regarde s'il est possible d'avoir un car plus grand et si le restaurant peut accueillir plus de 50 personnes .

- **Logo** : suite à l'examen des différentes propositions examinées en juin, un travail avec un graphiste est en cours.

**Fin de la séance à 21h30**

Le secrétaire de séance

le maire